

**Finances**

**REF : DAF2016054**

**Signataire : AC**

Séance du Conseil Municipal du 15/12/2016

RAPPORTEUR :      Anthony DAGUET

**OBJET :      Evaluation du transfert de la compétence PLU à l'EPT Plaine Commune**

**EXPOSE :**

La loi du 07 août 2016 portant nouvelle organisation territoriale de la République et créant la Métropole du Grand Paris a défini les nouvelles compétences obligatoires des EPT, parmi lesquelles la compétence PLU. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, la compétence PLU est donc exercée par l'EPT Plaine Commune et conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à l'évaluation des charges transférées vers l'EPT.

Concernant les charges de personnel, un poste à temps plein était consacré à cette mission et a par conséquent été transféré à Plaine Commune. L'évaluation de ce poste s'élève à 39 074€. Au total, la compétence PLU transférée est donc évaluée au total à 39 074€. Ce montant vient s'ajouter à la dépense de FCCT.

**DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS**

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité**

-----  
**VILLE D'AUBERVILLIERS**  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : .....49

En exercice :..... 49

Présents :..... 33

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 15 DECEMBRE 2016**

**L'AN DEUX MILLE SEIZE**, le 15 Décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 06 décembre 2016, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

**PRESENTS :**

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, MM. KARROUMI Sofienne, CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, MERCADER Y PUIG Maria. M. RUER Marc Adjoint à la Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, M. GARNIER Daniel, Mmes YONNET Evelyne, KHELAF Djamila, MM. AIT-BOUALI Omar, RACHEDI Hakim, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et \*Conseillers Municipaux délégués,

**POUVOIRS :**

Mme CHERET Magali	Représentée par :	M. BEAUDET Pascal
M. KAMALA Kilani	Représenté par :	Mme VALLY Sophie
Mme TLILI Leïla,	Représenté par :	<b>M. TLILI Mohamed Fathi</b>
Mme KOUAME Akoua Marie	Représentée par :	M. CHOUDER Fethi
Mme NEDELEC Soizig	Représentée par :	M. DAGUET Anthony
M. CHIBAH Salah	Représenté par :	Mme GRARE Laurence
M. SANON Guillaume	Représenté par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par :	Mme KHELAF Djamila
M. VANNIER Jean-Yves	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
M. LOGRE Benoit	Représenté par :	M. GARNIER Daniel

M. BENKHELOUF Boualem représenté par M. CECCOTTI-RICCI Roland à partir de la question n°231  
M. AIT-BOUALI Omar ayant quitté la séance à partir de la question n°243

Absents : Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, M. ZORGANI Mourad, Mmes ALVES Presilya, LENOURY Nadia.

Secrétaire de séance : Mme GRARE Laurence

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances et du contrôle de gestion

Finances

REF : DAF2016054

Signataire : AC

OBJET : Evaluation du transfert de la compétence PLU à l'EPT Plaine Commune

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la loi n°2015-997 du 07 août 2016 portant nouvelle organisation territoriale de la République et créant la Métropole du Grand Paris, notamment son article 59

VU le décret n°2015-1659 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Saint-Denis

VU l'ordonnance n°2015-1630 du 10 décembre 2015 complétant et précisant les règles financières et fiscales applicables à la Métropole du Grand Paris, aux établissements publics territoriaux et aux communes situées dans ses limites territoriales

VU le compte-rendu de la CLECT relatif au transfert de la compétence PLU au 1er janvier 2016 à l'EPT Plaine Commune, du 12 octobre 2016

A l'unanimité.

**DELIBERE :****APPROUVE** les montants ci-dessous pour l'évaluation des charges transférées à l'EPT Plaine Commune, à partir du 1er janvier 2016, sur la compétence PLU.

	TOTAL Evaluation charges transférées
Aubervilliers	39 074

L'adjointe



Maria MERCADER Y PUIG

Reçu en préfecture le : 16/12/2016

Publié le : 16/12/2016

Certifié exécutoire le : 16/12/2016

L'adjointe

Maria MERCADER Y PUIG

